

Arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré

Santé et PNCAPT

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date 11/11/2019

Jurisdiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro MENP0401751A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000443507>

[...] Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; 2. Conseillers principaux d'éducation ; 3. Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ; 4. Professeurs certifiés ; 5. [...] Professeurs d'éducation physique et sportive ; 8. Directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues ; 9. Professeurs de lycée professionnel. III. [...]

[...] Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; 2. Conseillers principaux d'éducation ; 3. Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ; 4. Professeurs certifiés ; 5. [...] Professeurs d'éducation physique et sportive ; 8. Directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues ; 9. Professeurs de lycée professionnel. III. [...]

[...] Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; 2. Conseillers principaux d'éducation ; 3. Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ; 4. Professeurs certifiés ; 5. [...] Professeurs d'éducation physique et sportive ; 8. Directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues ; 9. Professeurs de lycée professionnel. III. [...]

[...]applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; Vu le décret n° 68-503 du 30 mai[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vu le code de l'éducation ; Vu la loi n° 83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 13, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son chapitre V ; Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié relatif au statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ; Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ; Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ; Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ; Vu le décret n° 72-582 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des chargés d'enseignement ; Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement ; Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ; Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ; Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ; Vu le décret n° 91-290 du 20 mars 1991 modifié relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues ; Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ; Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003 ; Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, des îles Wallis-et-Futuna et de Mayotte, en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE MENP0401751A du 11 novembre 2019, « Arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000443507>
(consulté le 31 août 2026).